



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CARBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPASAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLIS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHÉ	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUYZ	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOYE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUVAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBECQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZIEL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	SANCEY	Alain	CUMONT
BOUISSET	Gérard	MONTRICOUX	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	CREHEN	Michel	VALEILLES

Membres en exercice : 171**Membres présents : 118****Membres excusés : 47**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 6**Assistaient également à la séance :**

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
 M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
 M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
 Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
 M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
 M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
 M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
 M. Bernard CREUX, Directeur EDF
 M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
 M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
 M. Jean-Louis COURÉAU, Maire de LARRAZET
 Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
 M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
 et le personnel du SDE 82

GAZ NATUREL : Délégation de Service Public Campsas Montbartier – AVENANT

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'en décembre 2011, une délégation de service public (DSP) en gaz naturel a été signée sur le périmètre des communes de Campsas et Montbartier, en vue de desservir la zone d'activité concertée, située sur le territoire de ces communes.

Cette DSP a pu se concrétiser avec une contribution financière du SDE 82, laquelle a donné lieu, conformément à l'article L5212-16 du CGCT, à une convention financière entre le SDE 82 et le Syndicat Mixte d'Etude et D'Aménagement de la plateforme logistique (SMEALDP), devant supporter cette dépense par transfert de compétence de ces communes.

Le remboursement de cette contribution est encadré par l'annexe 7 du cahier des charges de concession, lequel prévoit une nouvelle étude pour encadrer l'économie réelle du contrat à date donnée, soit en décembre 2023, date à laquelle GRDF et le SDE 82 ont convenu de proroger de deux années supplémentaires la remise de cette nouvelle étude.

En 2025, le SDE 82 a souhaité s'appuyer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage au regard de l'expertise requise. Cette nouvelle étude est en cours d'élaboration auprès de GRDF mais nécessite d'approfondir certains paramètres. Pour ce faire, des échanges entre le gestionnaire de réseau et le SDE 82 sont en cours, lesquels devraient permettre d'aboutir, début d'année 2026, à la production de l'analyse. C'est à ce titre que les deux parties ont convenu de proroger d'une année supplémentaire la remise de cette nouvelle étude.

Aussi, le Président aux membres du Comité Syndical, de l'autoriser à signer un avenant relatif à l'article 4 de l'annexe 7, afin d'acter ce report.

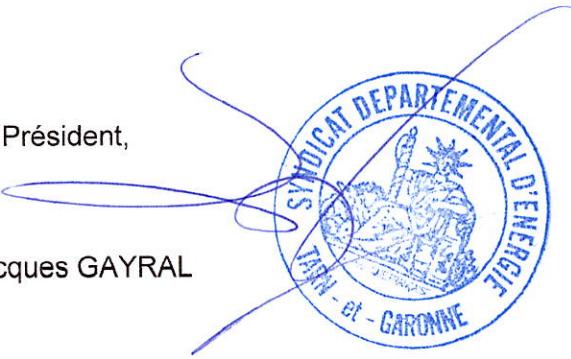
DECISION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent le Président à signer un avenant relatif à l'article 4 de l'annexe 7, afin d'acter le report d'une année supplémentaire la remise de cette nouvelle étude.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





AVENANT n°2
à la CONVENTION DE CONCESSION POUR
LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
DES COMMUNES DE MONTBARTIER ET CAMPSAS

Concession attribuée par
Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82)

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, agissant en tant qu'autorité concédante pour les communes de Montbartier et Campsas, lesquelles lui ont transféré leur pouvoir d'autorité concédante en matière de distribution publique de gaz, représenté par son Président, Monsieur Jacques GAYRAL, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Syndical en date du « **date à confirmer** », transmise préalablement à Monsieur le Préfet le « **date à confirmer** », accompagnée des pièces du projet d'avenant ci-après : « **l'Autorité Concédante** »

Et

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 835 695.000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 17 Rue des Bretons – 93210 SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Alban MATHÉ, Directeur Clients Territoires Sud-Ouest de GRDF, dûment habilité,

désignée ci-après : « **le Concessionnaire** »

désignées conjointement ci-après : « **les Parties** »

Etant préalablement exposé

Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne et désormais Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ont signé le 21 décembre 2011 un contrat de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel sur le périmètre total des communes suivantes : **Montbartier et Campsas**.

Le résultat de l'étude de rentabilité de premier établissement du réseau dans le cas de la desserte des communes de MONTBARTIER et CAMPSAS présenté à l'article 2 de l'annexe 6 du cahier des charges a démontré la nécessité du versement au concessionnaire par l'autorité concédante d'une contribution au financement de l'opération de raccordement, permettant de couvrir les coûts occasionnés par l'exécution

d'obligations de service public non couverts par les recettes prévisionnelles et restant à la charge du concessionnaire, conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Cette contribution fait l'objet de l'annexe 7 du cahier des charges.

Comme le précise l'article 3 de l'annexe 7 du cahier des charges, le Conseil Syndical dans sa délibération en date du 29 septembre 2011 s'est prononcé favorablement au principe d'accorder une subvention au projet de raccordement et a arrêté le montant de la contribution financière à la somme de 199 788 €.

Les conditions de remboursement de la contribution financière de l'autorité concédante prévoient qu'à l'issue de la réalisation de l'opération de raccordement pour laquelle cette contribution est versée, une nouvelle étude de rentabilité est effectuée par le concessionnaire. Ces conditions sont décrites à l'annexe 7 du cahier des charges.

L'avenant n°1 à la Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel des communes de MONTBARTIER et CAMPSAS signé par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne et GRDF le 30 janvier 2024 a prolongé de 2 années supplémentaires le délai de réalisation de cette nouvelle étude de rentabilité par le concessionnaire, portant ce délai à 14 ans à compter de la date de signature du contrat de concession.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – Modification du montant de la contribution financière de l'autorité concédante

Les Parties ont convenu¹ d'arrêter le montant de la contribution financière de l'autorité concédante à 177.288 euros², compte tenu de la prise en compte du terrain de 1874 m² (parcelle A1357) en avantage en nature d'une valeur de 22.500 euros.

A cet effet, le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'annexe 7 du cahier des charges annexé à la convention de concession est modifiée comme suit :

«L'autorité concédante s'engage à verser la somme de 177 288 € H.T. au concessionnaire, correspondant à la partie des coûts occasionnés par l'opération de raccordement, définie à l'article 2 de la présente annexe, augmentée d'un bénéfice raisonnable et non couverte par les recettes prévisionnelles, et compte tenu de la prise en compte du terrain (parcelle A1357) en avantage en nature d'une valeur de 22.500 euros»

Article 2 – Modification du délai de réalisation d'une nouvelle étude de rentabilité

Les parties conviennent de prolonger de 1 année supplémentaire le délai de réalisation d'une nouvelle étude de rentabilité par le concessionnaire à compter de la date de signature du contrat de concession.

A cet effet, la première phrase de l'article 4 de l'annexe 7 du cahier des charges annexé à la convention de concession est modifiée comme suit :

¹ Acceptation de GRDF par message électronique du 3 décembre 2015 relatif au versement du solde de la contribution financière d'un montant égal à 77 288 euros

² Soit 100.000 euros versés le 8 mars 2012 (mandat n°445) et 77.288 euros versés le 14 décembre 2015 (mandat n°1763)

CONFIDENTIEL

«A l'issue de la réalisation de l'opération de raccordement pour laquelle cette contribution est versée, et au plus tard dans un délai de 15 ans à compter de la date de signature du contrat de concession, une nouvelle étude de rentabilité est effectuée par le concessionnaire. »

Article 3 – Autres dispositions du Contrat de Concession

Les autres dispositions de la convention de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel, du cahier des charges et de ses annexes non expressément annulées ou modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Article 4 - La présente Convention, établie en deux exemplaires, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à MONTAUBAN,

Le

Pour l'Autorité Concédante,

Le Président

Jacques GAYRAL

Pour le Concessionnaire,

Le Directeur Clients-Territoires
Sud-Ouest

Alban MATHE

AR Préfecture

GAZ NATUREL- Délégation de Service Public Campsas Montbartier : Avenant

Identifiant unique de l'acte : 082-258200575-20251216-
DCS20251216_08-DE

Numéro d'acte : DCS20251216_08

Date de décision : 16/12/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-4-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Amenagement du territoire)

Fichier acte : DCS20251216_08 gaz naturel délégation de
service public Campsas-Montbartier
AVENANT.pdf

Collectivité émettrice : sde-82

Acte transmis par : Valérie GOURILLON

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2025 17:24:18

Date de réception de l'AR : 17/12/2025 17:24:39